

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération A3 n° 23-076
7.10 Finances locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

Absente

Mme Sofia RAFAÏ

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	28

DATE D'AFFICHAGE :

08/12/2023

**OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION : FIXATION DEFINITIVE AU TITRE DE 2024
ET VENTILATION ENTRE LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les réunions de la CLECT en date du 13 et 30 juin 2023 ;

Vu le rapport de la CLECT, en date du 30 juin 2023 relatif à l'évaluation des restitutions des « recettes historiques » afférentes à la compétence déchets ;

Vu la délibération 23-062 de la commune d'Épône du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLECT en date du 30 juin 2023,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération A3 n° 23-076
7.10 Finances locales - Divers

Vu la délibération en date du 12 octobre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé à la majorité des deux tiers le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de la procédure de révision libre pour chacune des communes membres à compter de 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 05 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

DECIDE :

1. **Approuve** le montant révisé de l'attribution de compensation, tel que délibéré par le Conseil communautaire en date du 12 octobre 2023, soit 2 069 731,58 € à compter de l'année 2024 ;
2. **Valide** la répartition entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

AC définitive 2024 Fonctionnement	AC définitive 2024 Investissement	AC définitive 2024
2 441 361,19 €	- 371 629,61 €	2 069 731,58 €

3. **Mandate** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
4. **Précise** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles,
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie,
 - La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **19 JAN. 2024**
Et publié/affiché le **19 JAN. 2024**

Ivica JOVIC



Didier DIROL
Secrétaire de séance